

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **2 MARS 2020** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère.

Sont absents :

Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Raymond PAILLÉ,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

2020,54 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 19 h 30.

2020,55 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « affaires » nouvelles :

- 27.1 DEMANDES AU MINISTÈRE DE TRANSPORTS
 - 27.1.1 Étude pour traverses piétonnières
 - 27.1.2 Panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection des boulevards Marie-Victorin et Kingsey;
- 27.2 ACHAT D'UN CAMION POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS;
- 27.3 TERRAINS DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION FORESTIÈRE FORBEC – Suivi;
- 27.4 AFFICHAGE – Rencontre avec commerçants et industriels.

2020-42 RÉSOLUTION NO 2020-42 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2020,56 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 3 février 2020.

2020-43 **RÉSOLUTION NO 2020-43**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 3 février 2020 tel que présenté.

2020,57 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

2020,58 **RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Les rapports de la bibliothèque et du Service de sécurité incendie sont remis séance tenante.

2020,59 **COMPTES DU MOIS**

2020-44 **RÉSOLUTION NO 2020-44**
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE ET UN DOLLARS ET DIX-HUIT CENTS (182 331,18 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

2020,60 **CORRESPONDANCE**

Aucune question n'est posée.

2020,61 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR**
MME HÉLÈNE FORTIER – Marge de recul arrière du garage
détaché

2020-45 **RÉSOLUTION NO 2020-45**
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR
MME HÉLÈNE FORTIER – MARGE DE REcul
DU GARAGE DÉTACHÉ EXISTANT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Mme Hélène Fortier possède la propriété située au 4, rue Masson;
- 2 La demanderesse désire rendre conforme l'implantation du garage avec une marge de recul arrière de 0,60 mètre au lieu de 1 mètre tel que prévu à l'article 7.6.2 du règlement de zonage n° 09-02;
- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux à la demanderesse et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice au propriétaire voisin;

- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement n°09-06 sur les dérogations mineures;
- 5 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 6 Aux termes de la résolution no CCU-2020-03, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est résolu, à la majorité, ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à Mme Hélène Fortier la dérogation mineure permettant de rendre conforme l'implantation du garage détaché avec une marge de recul arrière de 0,60 mètre au lieu de 1 mètre tel que prévu à l'article 7.6.2 du règlement de zonage n° 09-02:
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte les lots 5 740 070 du Cadastre du Québec.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la demanderesse.

2020,62 RESSOURCES HUMAINES

2020,62.1 DÉMISSION DE M. DAVID-LIZOTTE-GAUTHIER

Les membres du conseil prennent acte de la démission de M. David-Lizotte-Gauthier de son poste de journalier au Service des travaux publics.

2020,62.2 MODIFICATION DU STATUT D'EMPLOI DE M. MARIO LABBÉ

2020-46 RÉSOLUTION 2020-46 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS MODIFICATION DU STATUT D'EMPLOYÉ DE M. MARIO LABBÉ

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Suite à la démission d'un employé régulier du Services de travaux publics, il y a lieu d'embaucher un employé;
- 2 Monsieur Mario Labbé est à l'emploi de la ville depuis huit ans comme employé saisonnier au Service des travaux publics;
- 3 Il y a lieu de modifier le statut d'employé de monsieur Labbé pour qu'il puisse travailler sur une base régulière;
- 4 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **STATUT D'EMPLOYÉ.** Le conseil municipal modifie le statut d'employé de monsieur Mario Labbé pour qu'il ait le statut d'employé régulier au Service des travaux publics et ce, en date du 2 mars 2020, date de son entrée au travail.
- 2- **CONDITIONS DE TRAVAIL.** M. Labbé est soumis aux conditions générales de travail telles qu'adoptées aux termes de la résolution 2020-19. Il est engagé sur une base de QUARANTE (40) heures par

semaine. Il sera rémunéré selon l'échelon 4 de la classe « journalier » de la grille salariale 2020.

- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Mario Labbé.

2020,63 CONSULTANT – Contrat de M. André Baillargeon – Augmentation du nombre d'heures

2020-47 RÉSOLUTION NO 2020-47 CONSULTANT – M. ANDRÉ BAILLARGEON AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 19-136, la ville a signé un contrat avec M. André Baillargeon pour ses services à titre de consultant pour le développement industriel et commercial de la ville;
- 2 Le contrat prévoyait une journée complète de 8 heures par semaine;
- 3 Il y a lieu d'augmenter le nombre d'heures par semaine;
- 4 Des sommes sont disponibles au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal est autorisé à augmenter à deux (2) journées de huit (8) heures par semaine travail de M. André Baillargeon, dans le cadre du contrat signé le 6 juin 2019.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SOIXANTE-DIX-DOLLARS (70,00 \$)** de l'heure pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. André Baillargeon.

2020,64 DESTRUCTION DE DOCUMENTS

2020-48 RÉSOLUTION NO 2020-48 DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;
- 2 L'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;
- 3 L'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;
- 4 Les articles 87 et 88 de la *Loi sur les Cités et Villes* stipulent que le greffier ne peut se désister de la possession des archives de la ville qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1 **APPROBATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls approuve la liste de destruction des archives préparée par Michel Pépin, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 13 février 2020 et autorise la greffière à procéder à la destruction de ces documents.

2020,65 PERSONNE RESPONSABLE DE TENTER DE RÉGLER LES MÉSENTENTES ENTRE PROPRIÉTAIRES – Loi sur les compétences municipales, article 35

Ce point est reporté à une prochaine session.

2020,66 ABAT-POUSSIÈRES – Contrat

**2020-49 RÉSOLUTION NO 2020-49
ACHAT ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRES
CONTRAT À ENTREPRISES BOURGET INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 À chaque année, la ville étend de l'abat-poussières sur les routes non pavées de son territoire;
- 2 Les Entreprises Bourget inc. ont présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Un montant est prévu à cette fin au budget 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec Les Entreprises Bourget inc. pour la fourniture, le transport et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35 % sur certaines routes de la municipalité pour l'année 2020, le tout tel que décrit à la soumission du 5 février 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser un montant de **TRENTE-SIX CENTS ET DIX-NEUF CENTIÈMES (0,3619 \$)** le litre, plus les taxes applicables, pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Entreprises Bourget inc.

2020,67 NETTOYAGE ET INSPECTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – Contrat

**2020-50 RÉSOLUTION NO 2020-50
NETTOYAGE ET INSPECTION DU RÉSERVOIR
D'EAU POTABLE – MANDAT À CAN-EXPLORE INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu que la ville procède au nettoyage et à l'inspection du réservoir d'eau potable;
- 2 Can-Explore Inc. a déposé une proposition intéressante pour la ville;

3 Des montants sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Can-Explore Inc. pour procéder au nettoyage et à l'inspection du réservoir d'eau potable, le tout tel que prévu à l'offre de services du 1^{er} octobre 2019.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SIX MILLE TROIS CENT DOLLARS (6 300,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La Ville est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Can-Explore Inc.

2020,68 INSPECTION TÉLÉVISÉE DE CONDUITES D'ÉGOUT PLUVIAL ET SANITAIRE – Contrat

2020-51 **RÉSOLUTION NO 2020-51**
EAUX USÉES – INSPECTION TÉLÉVISÉE DE
CONDUITES D'ÉGOUT PLUVIAL ET SANITAIRE
MANDAT À CAN-EXPLORE INC.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de faire inspecter par caméra des conduites d'égout pluvial et sanitaire;
- 2 Can-Explore Inc. a déposé une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Can-Explore Inc. pour procéder à une inspection télévisée de conduites d'égout pluvial et sanitaire, le tout tel que prévu à l'offre de service no 20-032-002 datée du 10 février 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE DOLLARS (4 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La Ville est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Can-Explore Inc.

2020,69 RECHARGEMENT DU RANG 11 – Contrat

2020-52 **RÉSOLUTION NO 2020-52**
TRAVAUX DE RECHARGEMENT SUR
LE 11^e RANG – CONTRAT À HÉMOND LTÉE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut faire du rechargement sur le 11^e Rang;
- 2 Hémond Ltée a présenté la proposition la plus intéressante pour la ville;
- 3 Des crédits sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer à Hémond Ltée le contrat pour le rechargement du 11^e Rang, le tout tel que prévu à la soumission du 12 février 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DIX-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTS (17,96 \$)** la tonne plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Hémond Ltée.

2020,70 RECHARGEMENT DU CHEMIN CORRIVEAU – Contrat

2020-53

RÉSOLUTION NO 2020-53 TRAVAUX DE RECHARGEMENT SUR LE CHEMIN CORRIVEAU – CONTRAT À HÉMOND LTÉE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut faire du rechargement sur le chemin Corriveau;
- 2 Hémond Ltée a présenté la proposition la plus intéressante pour la ville;
- 3 Des crédits sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer à Hémond Ltée le contrat pour le rechargement du chemin Corriveau, le tout tel que prévu à la soumission du 12 février 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **VINGT DOLLARS ET ONZE CENTS (20,11 \$)** la tonne plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Hémond Ltée.

2020,71 PAVAGE – Contrats pour couche d'usure

**2020-54 RÉSOLUTION NO 2020-54
TRAVAUX DE RÉPARATION DE PAVAGE
SECTEUR URBAIN**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des travaux de réparation du pavage sur certaines rues du secteur urbain sont nécessaires;
- 2 La firme Pavage Veilleux (1990) Inc. a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 3 Les crédits sont disponibles au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Pavage Veilleux (1990) Inc. pour procéder à des travaux de réparation du pavage sur certaines rues du secteur urbain, le tout tel que prévu à la soumission du 4 février 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants plus les taxes applicables :
Pavage manuel : **DEUX CENT UN DOLLARS (201,00 \$)** la tonne;
Pavage mécanisé : **CENT TRENTE-SIX DOLLARS (136,00 \$)** la tonne.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la firme Pavage Veilleux (1990) Inc. et au contremaître du Service des travaux publics.

**2020-55 RÉSOLUTION NO 2020-55
TRAVAUX DE RÉPARATION DE PAVAGE
SECTEUR RURAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des travaux de réparation du pavage sur certaines rues du secteur rural sont nécessaires;
- 2 La firme Smith Asphalte inc. a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 3 Les crédits sont disponibles au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Smith Asphalte inc. pour procéder à des travaux de réparation du pavage sur certaines rues du secteur rural, le tout tel que prévu à votre soumission no ES008808, datée du 6 février 2020.

2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants plus les taxes applicables :

Pavage manuel : **DEUX CENT TROIS DOLLARS (203,00 \$)** la tonne;

Pavage mécanisé : **CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (134,00 \$)** la tonne.

3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la firme Smith Asphalte inc. et au contremaître du Service des travaux publics.

2020,72 SCELLEMENT DE FISSURES – Contrat

2020-56 **RÉSOLUTION NO 2020-56**
SCELLEMENT DE FISSURES
CONTRAT À PERMAROUTE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Chaque année, la ville mandate une firme pour exécuter le scellement de fissures sur son réseau routier;
- 2 La firme Permaroute a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder à la firme Permaroute un contrat pour procéder au scellement de fissures sur son réseau routier, le tout tel que prévu à l'offre de service no 01-044-01, datée du 20 février 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE CINQUANTE DOLLARS (4 050,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Permaroute.

2020,73 CAMÉRAS POUR LE GARAGE MUNICIPAL

2020-57 **RÉSOLUTION NO 2020-57**
ACHAT DE CAMÉRAS POUR
LE GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville met à la disposition de ses citoyens des emplacements pour disposer de leurs matières dangereuses et électroniques;

- 2 Du vandalisme est fait au garage municipal de même que des vols de matériel destiné à des organismes de récupération;
- 3 Il y a lieu d'installer des caméras pour permettre à la ville de mettre fin à ce vandalisme et/ou ces vols;
- 4 Électro Alarme 2000 inc. a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 5 Des montants sont prévus au budget pour ces achats;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Électro Alarme 2000 inc. 4 caméras Dôme 2,8 mm 4mpx, le tout tel que prévu à la soumission no 41018-1 datée du 13 février 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET UN DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (3 561,60 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DE FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Électro Alarme 2000 inc.

2020,74 PROLONGEMENT DES RUES CÔTÉ ET COUTURE –Mandat à Services EXP inc. pour les plans et devis et pour la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE

**2020-58 RÉSOLUTION NO 2020-58
PROLONGEMENT DES RUES COUTURE ET LEMAIRE
MANDAT POUR PLANS ET DEVIS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 16-105, la ville a mandaté Les Services exp inc pour la préparation des plans et devis du prolongement de la rue Côté;
- 2 Lors de la préparation de ces plans et devis, il s'est avéré nécessaire de prolonger la construction des infrastructures en eau potable, égouts et voirie sur les rues Couture et Lemaire;
- 3 Il y a lieu que la ville obtienne des plans et devis pour ces travaux additionnels;
- 4 Les Services exp inc. ont présenté une offre intéressante pour la ville;
- 5 Des montants sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Les Services exp inc. pour procéder aux levées topographiques, à la préparation des plans et devis, et à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du

Québec, le cas échéant, pour les travaux de prolongement des rues Couture et Lemaire, le tout tel que décrit à l'offre de service no KIFM-233925, datée du 27 février 2020.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **VINGT ET UN MILLE DOLLARS (21 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4 **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Les Services exp inc.

**2020-59 RÉOLUTION NO 2020-59
PROLONGEMENT DES RUES CÔTÉ ET COUTURE
MANDAT POUR DEMANDE D'AUTORISATION
EN VERTU D E L'ARTICLE 22(4^E) AU MELCC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Suite à la réalisation de l'étude écologique pour le développement industriel dans le secteur de la rue Couture, il y a lieu de soumettre une demande d'autorisation en vertu du paragraphe 4 de l'alinéa 1 de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le remblayage et la destruction d'une partie des milieux humides présents sur le site;
- 2 Il y a lieu que la ville accorde un mandat pour cette demande;
- 3 Les Services exp inc. ont présenté une offre intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Les Services exp inc. pour faire la demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu du paragraphe 4 de l'alinéa 1 de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le tout tel que prévu à l'offre de service no KIFM-233925.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE DOLLARS (4 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale, madame Annie Lemieux, est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Les Services exp inc.

2020,75 PISTE CYCLABLE – Autorisation pour le dépôt d’une demande de subvention dans le cadre du Programme d’aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III)

**2020-60 RÉSOLUTION NO 2020-60
PISTE CYCLABLE
AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D’UNE
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE
DU PROGRAMME D’AIDE AUX INFRASTRUCTURES
DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Transport Québec offre le Programme d’aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III), volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements;
- 2 Des travaux de réfection doivent être effectués sur la piste cyclable sur le territoire de Kingsey Falls « La route des fleurs » qui rejoint la Route verte;
- 3 Il y a lieu que la ville dépose une demande de subvention dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme d’aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III), volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements, pour des travaux de réfection de la piste cyclable « La route des fleurs ».
- 2- **SIGNATAIRE.** Madame Martine Côté, coordonnatrice des loisirs et des activités communautaires, est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.

**2020,76 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – QUÉBEC –
Résolution « Avril Mois de la jonquille »**

**2020-61 RÉSOLUTION NO 2020-61
AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;
- 2 Pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;
- 3 Environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;
- 4 La survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c’est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d’un monde sans cancer;

- 5 La Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance nationale qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;
- 6 La vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;
- 7 Le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors le Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2020,77 SOIRÉE RECONNAISSANCE DES GRANDS CLARÉTAINS – Participation

Ce point est reporté à la prochaine session.

2020,78 AVIS DE MOTION – Projet de règlement amendant le règlement de zonage n° 09-02

AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02

Le conseiller **Christian CÔTÉ** donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'apporter une modification au plan de zonage secteur urbain :
 - Création de la zone 38-iN
 - Réduction de la zone 8-iN
- D'apporter une modification à la grille des normes de zonage par l'ajout de la zone 38-iN.
 - Ajout de points à la zone 38-iN pour les usages suivants :
 - commerce et service régional
 - industrie sans nuisance;
 - industrie légère;
 - industrie lourde;
 - vente de produits horticoles;
 - entrepôt et commerce para-industriel;
 - utilité publique.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2020,79 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2020,79.1 RÈGLEMENT N° 2020-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02

2020-62 RÉSOLUTION NO 2020-62 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02 DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 2020-04 Règlement amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls.

2020,79.2 PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2020-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02

2020-63 RÉSOLUTION NO 2020-63 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2020-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02 DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS ET FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement n°2020-05 amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls.

Le présent projet de règlement n°2020-05 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'apporter une modification au plan de zonage secteur urbain :
 - Création de la zone 38-iN
 - Réduction de la zone 8-iN
- D'apporter une modification à la grille des normes de zonage par l'ajout de la zone 38-iN.
 - Ajout de points à la zone 38-iN pour les usages suivants :
 - commerce et service régional;
 - industrie sans nuisance;
 - industrie légère;
 - industrie lourde;
 - vente de produits horticoles;
 - entrepôt et commerce para-industriel;
 - utilité publique.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 6 avril 2020, à 19 h 15, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2020,80 AFFAIRES NOUVELLES

2020,80.1 DEMANDES AU MINISTÈRE DE TRANSPORTS

2020,80.1.1 Étude pour traverses piétonnières

**2020-64 RÉSOLUTION NO 2020-64
DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ÉTUDE POUR LA TRAVERSE SÉCURITAIRE DES
PIÉTONS SUR LE BOULEVARD MARIE-VICTORIN**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Suite à une rencontre avec les représentants du ministère des Transports et de Cascades, la Ville de Kingsey Falls veut sécuriser la traverse des piétons sur le boulevard Marie-Victorin à la hauteur du 408, du 412 et du 455 Gibson;
- 2 Le marquage de la chaussée et l'installation de panneaux signalant la traverse pourraient s'avérer des solutions adéquates;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls demande au ministère des Transports de procéder à une étude pour trouver une solution pour rendre sécuritaire la traverse des piétons sur le boulevard Marie-Victorin à la hauteur du 408, du 412 et du 455.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Denis Asselin du ministère des Transports.

2020,80.1.2 Panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection des boulevards Marie-Victorin et Kingsey

**2020-65 RÉSOLUTION NO 2020-65
DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE À L'INTERSECTION
DES BOULEVARDS MARIE-VICTORIN ET KINGSEY**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a beaucoup de circulation à l'intersection des boulevard Marie-Victorin et Kingsey;
- 2 Suite à une rencontre avec les représentants du ministère des Transports et de Cascades, la Ville de Kingsey Falls veut sécuriser la traverse des piétons et la circulation des véhicules à l'intersection des boulevards Marie-Victorin et Kingsey;
- 3 L'installation de trois (3) panneaux d'arrêt obligatoire pourrait s'avérer une solution adéquate;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls demande au ministère des Transports de procéder à l'installation de trois (3) panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection des boulevards Marie-Victorin et Kingsey.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Denis Asselin du ministère des Transports.

2020,80.2 ACHAT D'UN CAMION POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

2020-66 RÉSOLUTION NO 2020-66 ACHAT D'UN CAMION POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville doit faire l'acquisition d'un camion pour le Service des travaux publics;
- 2 Des montants sont prévus au budget pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter un camion pour le Service des travaux publics.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser entre VINGT MILLE DOLLARS (20 000,00 \$) et VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$) pour faire cette acquisition.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.

2020,80.3 TERRAINS DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION FORESTIÈRE FORBEC – Suivi

La directrice générale fait le suivi des démarches entreprises concernant les terrains de Forbec.

2020,80.4 AFFICHAGE – Rencontre avec commerçants et industriels

La directrice générale informe les membres du conseil que, suite à leur demande, il devrait y avoir une rencontre avec les commerçants et industriels intéressés concernant la réglementation sur l'affichage.

2020,81 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 15.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière